

M. Nielsen: Il y a un saboteur de l'autre côté qui prétend que nous le méritons. S'il veut bien contenir son enthousiasme, il changera peut-être son fusil d'épaule lorsque j'aurai cité quelques-uns de ces commentaires. S'il a jamais lu May, madame le Président, il comprendra peut-être les arguments que je compte vous présenter. J'ai consulté May et Beuchesne. Je vais vous en citer des extraits qui vont peut-être rafraîchir la mémoire du ministre qui pourrait être légèrement défaillante après toutes les années qu'il a passées à la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: D'après tous les spécialistes, il ne fait absolument aucun doute que lorsqu'un ministre fait un exposé de la situation financière du pays et dépose une motion des voies et moyens, visant à augmenter les taxes ou à en instaurer de nouvelles, ce qu'il a fait, il présente un budget. Normalement, la présentation d'une telle motion est précédée d'une résolution budgétaire, qui a pour conséquence d'ouvrir un débat sur le budget après le renvoi au comité, donc de donner à la Chambre l'occasion de critiquer les mesures proposées par le ministre. Le ministre a choisi ce subterfuge inadmissible pour éviter le débat.

Le leader à la Chambre du NPD estime que cette très sérieuse affaire peut se régler à l'amiable par une simple discussion entre leaders à la Chambre. Je tiens à lui dire au nom de tous les députés y compris celui de ses propres députés d'arrière ban, que la gravité de cette affaire est telle qu'une simple concertation entre leaders à la Chambre ne saurait suffire. Elle touche aux privilèges de chaque député qui désire participer à un débat et émettre des critiques.

Des voix: Bravo.

M. Nielsen: C'est la raison pour laquelle le député de Nepean-Carleton (M. Baker) a suggéré de renvoyer cette question devant le comité permanent des Privilèges et Élections qui pourra entendre les points de vue à ce sujet.

Il y a également une autre question importante. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) affirme qu'il ne s'attend pas à ce que les députés de l'Opposition officielle critiquent les mesures qu'ils ont eux-mêmes proposées l'automne dernier dans leur budget, et qu'il se peut que bon nombre de députés ne comprennent pas pourquoi nous devrions en faire tout un plat. Que nous le comprenions ou non laisse certainement les députés d'en face indifférents. Ils ont l'intention d'avancer comme un rouleau compresseur quoi qu'il arrive. Ils ont recours aux mêmes vieux trucs car ils font partie de la même vieille bande.

Parmi les questions que nous aurions aimé débattre, et qui soulignent la gravité de ce que le gouvernement tente de faire, figure le déficit de 14.2 milliards de dollars que l'on prévoit pour 1980-1981, et qui diffère du déficit de 10.5 milliards que prévoyait le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) quand il était ministre des Finances. Nous aimerions aussi discuter du déficit de 11.5 milliards que le ministre des Finances (M. MacEachen) prévoit pour 1979-1980 et qui diffère de celui que proposait le budget de notre gouvernement. Nous aimerions débattre le chiffre qu'il avance de 0.5 p. 100 de croissance réelle en 1980, alors que nous avons prévu une croissance de 1 p. 100.

Nous aimerions débattre le chiffre de 8 p. 100 de chômage prévu par le ministre et le comparer au chiffre de notre budget.

Privilège—M. W. Baker

Nous aimerions discuter des 10 p. 100 d'inflation qu'il prévoit pour 1980 alors que notre budget prévoyait 11 p. 100. Nous voudrions débattre les augmentations du coût des intérêts et des importations de pétrole, augmentations qui dépassent de 2 milliards de dollars celles prévues dans notre budget du 11 décembre pour 1980-1981, soit une augmentation totale de 13½ p. 100. Nous aimerions discuter de la perte de revenus de 2.5 milliards de dollars causée par la décision de ne pas imposer la taxe d'accise de 18c. Nous voudrions débattre le prix pondéré du pétrole qui, d'après le gouvernement, réduirait les dépenses et le déficit de un milliard de dollars à mesure que la subvention à l'importation de pétrole est progressivement supprimée.

Nous voudrions débattre le fait qu'il a laissé tomber le régime de placement en actions ordinaires ainsi que les modifications apportées au traitement fiscal des gains en capital et aux régimes d'épargne-retraite. Nous voudrions débattre la disposition concernant le transfert à un régime d'épargne-retraite des gains en capital réalisés sur des biens agricoles. Nous voudrions également débattre le fait qu'il abandonne les stimulants spéciaux pour la région de l'Atlantique, les avantages prévus pour les sommes investies dans les bateaux de pêche de la région de l'Atlantique et les contrats fiscaux accordés aux entreprises qui investissent dans des régions défavorisées. Nous voudrions débattre le fait qu'il ne prévoit aucun secours sérieux pour les propriétaires de maisons qui doivent renouveler leur hypothèque, et qu'il n'envisage d'aider que ceux qui risquent de perdre leur maison. Voilà certaines des questions que le comportement de ce ministre et de son gouvernement nous empêche de débattre.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre ne voit aucune différence entre ce que le ministre des Finances tente actuellement de faire et la situation qui s'était présentée, non pas en 1957 comme il le croit, mais bien en 1962. J'ai pris la peine d'obtenir une copie des débats de la Chambre des communes de cette période alors que l'honorable député d'Eglinton, M. Fleming, qui était alors ministre des Finances, essayait de faire quelque chose qui ressemble beaucoup à ce qui se passe maintenant. Le député de Winnipeg-Nord-Centre avait participé à ce débat à l'époque. Pour que le député puisse retrouver le texte plus facilement, je dirai qu'il commence à la page 834 du hansard du 22 octobre 1962.

● (1430)

M. Knowles: Un incident s'était aussi produit en décembre 1957.

M. Nielsen: Voilà, à mon avis, le précédent qui s'applique et le député de Winnipeg-Nord-Centre avait certes eu beaucoup de choses à dire pour s'opposer à ce que le ministre des Finances de l'époque, M. Fleming, semblait vouloir faire. Mais la distinction là est très claire. La Chambre était alors constituée en comité plénier pour étudier les voies et moyens conformément aux règles qui existaient à l'époque. C'était un débat qui durait depuis déjà sept ou huit jours et de nombreux députés y avaient participé. Le président avait alors dit et je cite la page 847 du hansard de ce jour-là:

A l'ordre! Je regrette d'interrompre le ministre, mais voici où il semble enfreindre le paragraphe 2 de l'article 59 du Règlement. Je devrais peut-être demander le consentement unanime du comité avant de permettre au ministre de poursuivre. La Chambre consent-elle à lui permettre de s'écarter de la règle de pertinence, paragraphe 2 de l'article 59 du Règlement?